



Réintégration obligatoire des tenues louées

Du lundi 29 juin au vendredi 3 juillet :

Le chèque de caution sera encaissé en cas de non-retour au 18 juillet !!!.

Réintégration OBLIGATOIRE de la tenue louée, propre et en bon état.

- Le lundi, le mercredi et le vendredi de 17h30 à 19h
- Le mardi et le jeudi de 18h à 19h30.

Procédure de nettoyage :

Le pantalon, la veste et la sous cuirasse doivent être lavés REGULIEREMENT, c'est le seul moyen pour préserver la tenue BLANCHE. LAVAGE à 30° (lessive poudre plus efficace sur ce genre de tissus)

PAS D'EAU DE JAVEL – PAS DE SECHE LINGE. Pour les tâches grises, les cols et bas de manches, nous préconisons de vaporiser du détachant K2R (en bombe).

Merci de respecter ces consignes, n'oubliez pas qu'un autre escrimeur louera cette tenue la saison prochaine.